

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 mai 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO (sauf point 16), Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Nathalie BOUILLARD
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Patrice MÊCHE à Brigitte LAIR
Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220523-22_04557-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Absents excusés :

Jean ELISABETH et Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte 3-5-1
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/059 - Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle CV 77 – Commune déléguée de Condé-sur-Noireau

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil municipal, notamment en matière de conservation et d'administration des propriétés de la commune et de passation des baux des biens ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2021/047 en date du 15 avril 2021,

Monsieur Bohca LUKIC souhaite acquérir un terrain appartenant à la commune jouxtant sa propriété située Le Bas Mesnil (parcelle cadastrée CV 77).

Cette parcelle fait 395m² sachant que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

L'Office Notarial demande le déclassement de la parcelle en raison de la présence d'un lavoir.

Considérant que la parcelle "est inaccessible et impraticables à la balade et à la fréquentation par le public" ;
Considérant donc que cette parcelle est inappropriée à un usage direct du public et ne peut être, de fait, affectées, à la destination d'intérêt général ou à une nouvelle destination d'intérêt général ;
Considérant que cette parcelle ne constitue pas une dépendance du domaine public routier communal,
Considérant que la sortie d'un bien du domaine public communal est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et, d'autre part, par une délibération de la commune constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ∟ **CONSTATE** la désaffectation, du domaine public de la commune, de la parcelle désignée au plan sous le numéro CV n°77 A, commune déléguée de Condé sur Noireau, inaccessible, impraticable et inappropriée à un usage direct du public,
- ∟ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 mai 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

